



# DEUXIÈME SOMMET MONDIAL DES COMMISSIONS DU FUTUR 2023

## INTÉGRER LE FUTUR AU PRÉSENT

*La démocratie du futur, l'intelligence artificielle et les parlements*

### Document Final

#### Introduction

Le deuxième Sommet mondial des commissions du futur, qui s'est tenu du 25 au 27 septembre 2023 à Montevideo (Uruguay), a rassemblé plus de 300 parlementaires, experts et praticiens de 70 parlements à travers le monde. Organisée conjointement par le Parlement uruguayen et l'Union interparlementaire (UIP), la réunion s'est appuyée sur les résultats du premier Sommet mondial tenu en Finlande et a été enrichie par la participation de plus de 25 éminents experts internationaux. Le Sommet s'est concentré sur les stratégies visant à favoriser "l'utilisation de l'avenir" (capacités et activités d'anticipation qui comprennent, entre autres, la prospective) au sein des parlements et sur la manière d'appréhender l'intelligence artificielle (IA) et ses éventuelles répercussions sur la démocratie, les droits de l'homme et la société en général. Des parlementaires, des experts, des universitaires et des représentants de grandes entreprises spécialisées dans le développement de l'IA, des acteurs de la société civile et des organisations internationales influentes ont participé aux ateliers et aux séances plénières du Sommet, qui ont donné lieu à des échanges intenses et ont abouti à l'élaboration du présent document final.

#### I - Contexte actuel

1. Nous sommes aujourd'hui à un tournant historique. Conjugués à divers phénomènes politiques, sociaux et environnementaux, les progrès technologiques rapides entraînent des changements profonds, complexes et incertains. À mesure que l'IA gagne en capacité et s'imisce plus profondément dans nos sociétés, nous découvrons son potentiel d'innovations et de solutions positives, mais aussi les menaces et les défis qu'elle pose à la démocratie et à la société dans son ensemble. À un certain moment de son évolution, l'IA pourrait agir de manière autonome pour résoudre de nouveaux problèmes à l'aide de nouvelles stratégies qui dépassent les capacités humaines (phénomène appelé "IA générale" ou "IA frontière"). De nombreux experts estiment que cette étape pourrait être atteinte d'ici cinq ans. Nous sommes conscients que cette phase d'évolution accélérée de l'IA est susceptible de marquer une rupture et qu'elle peut poser des problèmes de compatibilité avec nos modèles de connaissance et de travail, nos valeurs et nos systèmes démocratiques actuels, et qu'elle nous oblige à réexaminer nos méthodes de gouvernance et nos réglementations.
2. Nous sommes également conscients que nos sociétés font face à des défis semblables, mais qu'elles se trouvent à des niveaux de développement différents en ce qui concerne l'IA. Les initiatives et les solutions devront s'appuyer sur les enseignements tirés aux quatre coins du monde, être inclusives, faciliter la coordination et la collaboration, et viser des objectifs communs tout en étant adaptées à des besoins et des situations spécifiques.
3. Nous soulignons la responsabilité exceptionnelle des grandes plateformes numériques concernant les modèles de mégadonnées, qui évoluent à une vitesse exponentielle, et la nécessité de développer la responsabilité et la transparence des entreprises, ainsi que la volonté de collaborer avec les acteurs publics

## **II - Notre engagement en faveur de la démocratie à l'ère de l'IA par le biais de la gouvernance anticipative**

4. Nous reconnaissons que l'IA remet en question nos institutions démocratiques d'une manière que nous commençons à peine à comprendre. Les questions de surveillance, de confidentialité des données et même les "deepfakes" créés par l'IA peuvent nuire à la vérité, à la justice, aux droits fondamentaux et aux processus démocratiques. Nous soulignons la nécessité d'adopter une approche nuancée et multidimensionnelle qui respecte à la fois l'innovation et les droits de l'homme.
5. Nos mécanismes de réaction traditionnels sont mis à l'épreuve et ne sont pas adaptés à l'évolution rapide de l'IA et aux risques qu'elle pose. Pour y remédier, nous appelons à un changement de paradigme en faveur d'une approche anticipative en matière de gouvernance, en mettant l'accent sur les mesures proactives et la prévoyance responsable, notamment en adoptant des visions à long terme et en tenant compte de l'évolution de dynamiques complexes. Ces éléments sont essentiels pour garantir que l'IA produira des résultats bénéfiques pour nos sociétés et aussi pour éviter les trajectoires indésirables.

## **III - Intégrer les capacités d'anticipation dans les parlements pour améliorer le processus décisionnel**

6. Nous nous félicitons que de nombreux parlements prennent aujourd'hui des mesures pour renforcer leur capacité à "inscrire l'avenir" dans le présent (vision, imagination, prospection, aspiration, analyse des possibilités) de façon rigoureuse et systématique et, ce faisant, qu'ils renforcent leur leadership concernant la gestion de l'avenir en prenant des mesures proactives à la fois anticipatives et porteuses de transformation. À une époque marquée par des changements accélérés, interdépendants et de rupture, nos institutions de gouvernance doivent être capables d'anticiper. Les parlements peuvent servir de centres de coordination pour la création de connaissances issues de l'intelligence collective afin de mieux comprendre l'évolution de l'IA, de discerner les risques potentiels et de recommander des pratiques et des réglementations anticipatives et proactives aux niveaux local et international.
7. Pour pouvoir jouer leur rôle, les parlements doivent renforcer leur compréhension, leurs connaissances et leur capacité à intégrer dans l'ensemble de leurs travaux des méthodologies et des approches prospectives. C'est à la fois une question de capacité et de volonté politique, mais aussi un changement de culture. Nous appelons les parlements à en faire un objectif, à développer des stratégies et à envisager toutes les opportunités pour faire évoluer leurs travaux de manière à ce qu'ils tiennent davantage compte de l'avenir.
8. Nous estimons que les commissions du futur sont des instruments clés et des mécanismes sans équivalent pour amener les parlements à adopter une approche prospective. Contrairement à l'approche parlementaire traditionnelle qui consiste à réagir au changement, les commissions du futur sont conçues pour anticiper, apporter des réponses et faire preuve de créativité afin de faire évoluer les politiques. Les commissions du futur peuvent détecter rapidement les nouveaux défis et, en agissant selon une approche agile, anticiper les opportunités et veiller à ce que la gouvernance demeure pertinente et efficace. Nous appelons les parlements à envisager la création de commissions du futur permanentes et à les doter du mandat et des ressources nécessaires. Nous nous engageons, chaque fois que cela est possible, à favoriser leur développement, leur évolution, leur efficacité et leur généralisation.
9. Les défis contemporains exigent des approches systémiques, holistiques et complexes. Nous appelons les parlements à participer plus activement à une collaboration multipartite inclusive et efficace et rappelons que les commissions du futur favorisent par nature les dialogues inter- et transdisciplinaires, en intégrant les connaissances de divers acteurs et domaines afin de créer un savoir collectif.
10. Nous insistons sur le fait que les décisions politiques doivent plus que jamais être fondées sur des données probantes et intégrer des points de vue divers et exhaustifs. Les commissions du futur forment une passerelle essentielle entre les progrès scientifiques et les processus législatifs. Elles contribuent à ce que les politiques s'inspirent des travaux de recherche les plus récents, de sorte que les connaissances qui sous-tendent la

gouvernance soient plus solides, évolutives et dynamiques. Les travaux des commissions du futur permettent de mieux comprendre les interactions entre les menaces et les opportunités, ainsi que les différents futurs possibles, notamment les futurs visionnaires. Ces travaux alimentent ceux d'autres commissions dans leurs propres champs d'action et au-delà.

11. Afin d'assurer l'efficacité du travail prospectif des parlements, il est également essentiel que les citoyens soient bien informés et mobilisés. Les consultations publiques, les initiatives participatives et les programmes de sensibilisation permettent de créer un environnement dans lequel les citoyens sont à la fois bénéficiaires des politiques prospectives tout en prenant une part active à leur élaboration. Les commissions du futur jouent un rôle déterminant pour faciliter l'engagement des citoyens. Ces commissions, dont le dynamisme est adapté aux modes d'action en réseau, peuvent mener des échanges fructueux avec leurs homologues afin de promouvoir des solutions collectives aux défis communs.

#### IV - Réflexion sur les réglementations actuelles en matière d'IA et sur les étapes à venir

12. Nous plaillons pour une approche équilibrée de la réglementation de l'IA, en trouvant un juste milieu entre le besoin d'innovation et les considérations éthiques. Nous estimons qu'il est urgent de mettre en place des cadres juridiques relatifs à l'IA et rappelons qu'il importe de maintenir l'être humain au cœur de toutes les initiatives. L'IA ou toute autre innovation ne doit pas porter atteinte aux droits fondamentaux, notamment la non-discrimination. La coopération internationale doit permettre de s'assurer que les progrès de l'IA dans le monde sont équitables et bénéfiques pour tous, en évitant d'éventuelles "courses à l'IA" dénuées de considérations éthiques et fondées sur les droits. Les normes internationales en matière de droits de l'homme doivent être intégrées dès le départ dans le processus de développement des nouvelles technologies et constituer le point de départ de tout processus réglementaire.
13. Les principes fondamentaux de l'IA ont commencé à se dessiner à travers le monde, avec pour piliers la transparence, l'équité, la surveillance humaine et la reddition de comptes. Diverses entités, de l'Union européenne au Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, ont jeté les bases d'un cadre qui concilie l'innovation avec les droits et la sécurité. Néanmoins, avec la possible arrivée de l'intelligence artificielle générale (IAG), il est urgent d'aller plus loin. Cela nécessite :
  - **Une harmonisation mondiale des normes en matière d'IA** : de par sa nature même, l'IA ignore les frontières. Il est donc primordial de disposer d'un ensemble de normes internationales coordonnées et étayées par une compréhension commune de l'éthique et de la sécurité.
  - **Des mécanismes de régulation anticipatifs** : nous ne devons pas seulement répondre aux besoins du présent, mais aussi nous préparer aux éventualités de l'avenir. Il s'agit d'anticiper les trajectoires futures de l'IA, ses possibles applications, ses utilisations abusives et ses effets indésirables, d'encourager les applications positives et de créer à titre préventif des garde-fous réglementaires. Nous appelons donc les parlements à envisager, dans une optique d'anticipation, l'élaboration de stratégies nationales en matière de transformation numérique et d'IA, notamment des réglementations pour l'IA étroite actuelle et les formes futures d'IAG.
  - **Une collaboration interdisciplinaire** : les défis multidimensionnels posés par l'IA nécessitent une réflexion faisant appel à des technologues, des neuroscientifiques, des sociologues et des anthropologues, ainsi qu'à des spécialistes des droits de l'homme, des spécialistes des politiques et des juristes, entre autres. Nous préconisons la création de commissions interdisciplinaires capables de dresser un panorama complet de la réglementation en matière d'IA.
  - **La participation des citoyens et leur familiarisation avec l'IA** : à mesure que les ramifications de l'IA pénètrent la société, il est essentiel que le plus grand nombre se familiarise avec l'IA. Nous recommandons de mettre en place des programmes nationaux d'éducation à l'IA et des consultations publiques sur les décisions stratégiques en matière d'IA.

- **Approche durable fondée sur les droits de l'homme, intégration de la dimension de genre et générations futures** : toute action ou réflexion sur l'avenir doit tenir compte des enseignements du passé et aborder la question des inégalités et des discriminations historiques. Nous invitons l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les parlements, à veiller activement à ce que l'IA n'entrave pas la pleine jouissance de tous les droits de l'homme par les personnes, sans distinction d'aucune sorte. Une attention particulière doit être accordée à l'intégration de la dimension de genre à tous les stades et niveaux des politiques, des programmes et des projets liés à l'IA. La voix des jeunes et des populations les plus marginalisées doit également être prise en compte, de même que les intérêts des générations futures. C'est notre devoir envers les générations futures.

## V - Renforcer la collaboration interparlementaire

14. Nous considérons que les défis actuels liés à l'IA requièrent une réponse collective et collaborative. Nous encourageons la création de plateformes d'échange, de coordination et de réseautage entre les parlements et les commissions du futur. Ce deuxième Sommet mondial témoigne de la façon dont de telles initiatives permettent d'accroître et d'améliorer l'impact. La création d'une carte interactive mondiale en ligne répertoriant les mesures prises par les parlements, les rapports et les projets de réglementation dans le domaine de l'IA faciliterait ce partage d'informations. Nous appelons également l'UIP à poursuivre son action sur la gouvernance anticipative et le renforcement des capacités des parlements en matière d'"utilisation de l'avenir", en encourageant la création de commissions du futur au sein des parlements et en intégrant ces questions dans ses structures et débats actuels en vue de stimuler l'action parlementaire.

## VI - Appel à l'ONU

15. Nous appelons l'ONU à souligner l'importance de l'anticipation et de la prévoyance au sein des parlements, à travers leurs principales fonctions – reddition de comptes, contrôle, activité législative et représentation – pour ce qui est de relever les défis posés par l'IA et saisir aussi les opportunités qu'elle offre. L'Assemblée générale des Nations Unies de 2024 et le Sommet de l'avenir des Nations Unies de la même année devraient faire une large place aux parlements, notamment par l'intermédiaire de l'UIP en tant qu'organisation mondiale des parlements. Le mandat démocratique des parlements et les initiatives prospectives sont les garants de solutions durables.
16. Nous devons viser à créer un cadre de gouvernance de l'IA universellement accepté, en tenant compte de la rapidité, de la puissance et de l'incertitude de l'évolution de l'IA ainsi que de la rupture qu'elle engendre. Ce cadre, qui doit prendre en compte les intérêts de tous les pays, quel que soit leur système économique et social, aura un double objectif : d'une part, protéger les droits de l'homme et les intérêts et la sécurité de l'humanité et, d'autre part, tirer parti de l'évolution positive de l'IA pour le bien de tous. Un cadre mondial anticipatif en matière d'IA doit être mis en place pour relever ce défi, et nous appelons les parlements à collaborer avec le Bureau exécutif du Secrétaire général de l'ONU et son Envoyé spécial pour les technologies afin d'élaborer une Convention de l'ONU sur l'intelligence artificielle et de concevoir des structures et des processus mondiaux adéquats pour atteindre cet objectif et assurer sa mise en œuvre.

## VII - Prochaines étapes

17. Les séances plénières et les ateliers ont permis de dégager un consensus sur l'importance de poursuivre les initiatives des commissions du futur dans les parlements et de les mettre en réseau à l'échelle mondiale. La prochaine étape consistera à proposer et à organiser des échanges et des collaborations au niveau international. Un consensus s'est également dégagé sur la nécessité de continuer à organiser le Sommet des commissions du futur au moins une fois par an. Le Président de l'UIP a souligné cette nécessité dans son allocution de clôture. Les participants ont pris note de l'offre du Chili d'accueillir le Sommet en 2024, et le lieu de la tenue du prochain Sommet sera annoncé lors de la prochaine Assemblée de l'UIP en Angola.

En conclusion, bien que mises à l'épreuve par l'évolution de l'IA, nos démocraties doivent promouvoir le développement des capacités prospectives pour renforcer l'anticipation, la résilience, la créativité, la responsabilité et la sagesse, de manière à pouvoir faire face à la complexité et à l'incertitude auxquelles le monde est aujourd'hui confronté. En nous appuyant sur l'unité, la prévoyance, les considérations éthiques, la collaboration et un attachement indéfectible aux droits de l'homme et aux valeurs démocratiques, nous nous engageons à défendre un avenir où la technologie agira au service de l'humanité. La collaboration interparlementaire au niveau mondial, l'action des commissions parlementaires du futur et la coordination à l'échelle internationale sont autant d'éléments fondamentaux pour atteindre cet objectif.